

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

MISE EN LIGNE LE 28-09-2023

ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 23.138

L'an deux mille vingt-trois, le 26 Septembre, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 Septembre 2023

DATE D'AFFICHAGE

Le 20 Septembre 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, M. Jean-Michel DENIS, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, Mme Céline DROUILLARD, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Christelle MAIRE, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Yannick PAVON, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Philippe CAU représenté par M. Patrick MARENGO
Mme Nadine DAVID représentée par M. Didier SIMONNET
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Françoise LARRIEU représentée par M. Gilbert THULEAU
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Éliane CIRAUD-LANOUE
M. Christophe PLASSARD représenté par M. Thomas LAFARIE

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 33

M. Denis MOALLIC a été élu secrétaire de séance.

OBJET : INCORPORATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION BL N° 476, SITUÉE AU DROIT DU 10 RUE DES GEAIS À ROYAN, POUR LA RÉGULARISATION DE L'ALIGNEMENT DE LA VOIE

RAPPORTEUR : M. SIMONNET

VOTE : UNANIMITÉ

Par une délibération n° 20.092 du 11 septembre 2020, dans le cadre d'une procédure d'acquisition spécifique de biens sans maître, le Conseil Municipal de Royan a décidé d'incorporer dans le domaine communal, de plein droit et de manière immédiate, un certain nombre de biens, dont la parcelle cadastrée section BL n° 3, située 10 rue des Geais à Royan.

Le cabinet de géomètre DEVOUGE a été missionné par la Ville pour établir un plan de division de cette parcelle, une partie empiétant sur le domaine public.

C'est ainsi que les parcelles cadastrées section BL n° 475, de 87 m², et BL n° 476, de 13 m², ont été créées.

Le Conseil Municipal, par délibération n° 23.123 du 10 juillet 2023, a décidé d'aliéner la parcelle cadastrée section BL n° 475 à Monsieur David ZAIMOVIC.

La parcelle cadastrée section BL n° 476, quant à elle, est destinée à être incorporée dans le domaine public communal, pour permettre la régularisation de l'alignement de la rue des Geais à Royan.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'incorporer cette parcelle dans le domaine public communal et d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tout document se rapportant cette opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du rapporteur,
- Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L. 2111-1 et suivants,
- Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'incorporer dans le domaine public communal la parcelle cadastrée section BL n° 476, d'une contenance de 13 m², située au droit du 10 rue des Geais à Royan, pour permettre la régularisation de l'alignement de cette voie,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits,
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 28 septembre 2023

Le secrétaire de séance,



Denis MOALLIC